



L'ÉDUCATION : UNE PRIORITÉ SOCIÉTALE POUR QUE LES ÉLÈVES D'AUJOURD'HUI S'ACCOMPLISSENT COMME ADULTES DE DEMAIN

Les orthophonistes et les audiologistes du Québec partenaires de ce projet

Montréal, le 29 novembre 2018 – L'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec (OOAQ) accueille favorablement nombre des actions en éducation annoncées par le gouvernement du Québec lors du discours inaugural du premier ministre François Legault. « *Cette évidente ambition du gouvernement de protéger l'éducation et d'offrir des services professionnels tout au long du parcours scolaire des enfants nous apparaît une réponse essentielle et positive pour faire face aux nombreux enjeux auxquels sont confrontés plusieurs élèves* » affirme M. Paul-André Gallant, président de l'OOAQ.

Pour l'Ordre, il est clair que le langage est au cœur des apprentissages, que ce soit comme outil de transmission des informations et des consignes que pour le développement des compétences en littératie et en numératie. Les interventions et les adaptations à mettre en place doivent être modulées au gré de l'évolution des besoins de l'élève puisqu'il a à répondre aux exigences qui changent tout au long de son parcours scolaire, qu'il soit régulier ou non conventionnel.

« *Nous avons la volonté de collaborer avec le gouvernement pour contribuer au succès des différents projets à déployer qui impliquent notamment les orthophonistes et audiologistes du Québec* », rappelle M. Gallant.

À cet égard, l'Ordre tient à souligner l'intention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'assurer le dépistage des troubles d'apprentissage et de faciliter l'accès à des ressources spécialisées aux enfants manifestant des difficultés. Ce plan est en adéquation avec l'*Approche interactive au développement de l'enfant* (AIDE) du ministre délégué de la Santé et des Services sociaux, M. Lionel Carmant; projet annoncé la semaine dernière. En effet, l'Ordre est convaincu que la détection, la prévention et les interventions précoces auprès de tous les enfants, dès leur plus bas âge, permettent de viser l'égalité des chances de réussite à l'école. Ces approches seront d'autant garantes d'un meilleur succès si un continuum est assuré tout au long de leur parcours, de la petite enfance à la fin de leur cheminement scolaire.

L'OOAQ réitère son entière disponibilité à travailler avec les différents intervenants et ministères concernés par la petite-enfance, la santé et l'éducation afin d'offrir des services basés sur les meilleures pratiques qui répondent aux besoins réels des enfants. « *Nous avons à cœur la pleine réalisation du potentiel des élèves; mais ne perdons pas de vue qu'actuellement au Québec, au-delà du premier cycle du primaire, la disponibilité des services en orthophonie est quasi inexistante* », conclut le président de l'OOAQ.

À propos de OOAQ

L'OOAQ est un organisme régi par le Code des professions, dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication et de l'audition. Il est notamment chargé de contrôler l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres et de surveiller leur exercice professionnel. L'OOAQ contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Il compte quelque 450 audiologistes et 2807 orthophonistes.